

Choix de matières L3

Par **Nuage**, le **07/06/2019** à **16:03**

Bonjour,

Je viens vers vous car je suis un peu perdue au niveau des choix que j'aurais à faire niveau L3. J'aime un peu tout même si j'ai des préférences un peu. Mais je crois qu'il faudra que je choisisse toutes les matières pour la pré-rentrée alors...

Je précise que je sais pas du tout ce que je veux faire... Je sais par contre que je veux pas l'ENM, étant assez indécise, je vais pas aider la justice à être plus rapide [smile17] mais c'est une plaisanterie, c'est pas que pour ça. La fonction de juge ne m'intéresse juste pas des masses tout comme procureur. Notaire, non plus.

Par contre, je n'exclus pas avocat... Mais franchement, j'en sais trop rien, rien me tente spécialement... Mais j'ai encore un peu le temps...

Voici mes choix que je dois faire:

L3 semestre 5 en majeur je dois prendre trois matières (cad TD et CM)

- Droit administratif des biens
- Droit du travail
- Droit civil des biens
- Droit international public
- Droit pénal spécial

J'ai malheureusement une grande incompatibilité en majeur entre droit pénal spécial et droit administratif des biens :(

En mineur, je dois en choisir une de celles que je n'ai pas prise en majeur avec au choix aussi procédure civile.

L3 semestre 6 en majeur, je dois prendre trois matières (cad TD et CM)

- Droit de la fonction publique
- Droit du travail 2
- Droit international public 2
- Droit des libertés fondamentales
- Droit des sociétés
- Droit civil des contrats spéciaux

En mineur, je dois prendre une de celle que je n'ai pas prise en majeur.

Alors je pense que cela s'est assez vu avec ma déception mais en semestre 5 en majeur, je

compte prendre de manière sûre:

- Droit administratif des biens
- Droit du travail (même si on me dit qu'apparemment le prof est assez spécial mais je sais pas trop au niveau de quoi, et puis je sais que cette matière va m'intéresser alors, tant pis...)

Après j'hésite... Droit civil des biens, je me dis pour rester générale... Et peut-être pour rester en cohésion avec le semestre 6? Mais je sais pas trop si cette matière est importante. Je me dis peut-être en mineur, droit pénal spécial vu qu'il y a une incompatibilité en majeur, mais au fond, ne l'ai-je pas exclu? Mais je sais pas encore trop, le droit pénal et le droit administratif étant un peu mes matières que j'aime le plus, mais j'aime bien le droit civil aussi... Et je sais que procédure civile, c'est utile pour être avocat, si je veux le devenir, mais je me dis la procédure civile, ça change tout le temps et ça se rattrape en master à la limite...

Sinon y a droit international public, comme je ne suis pas bonne en langue, je me dis ça sert à rien que je le prenne?

En semestre 6, je sais pas trop, peut-être:

- Droit du travail 2 (enfin ca c'est sûr)
- Droit des sociétés (je pense ca va avec le droit du travail???)
- Droit de la fonction publique (sans hésitation)

Mineur

- Droit des libertés fondamentales, je pense?

Je peux exclure droit civil des contrats spéciaux, je pense?

Parce que à la réflexion des matières qui m'attire le plus, on dirait que ça va se jouer entre du droit public, du droit pénal ou droit du travail.

Bien que s'orienter plus tard en droit des assurances pourrait être intéressant, j'avais bien aimé le droit de la responsabilité civile mais on peut pas tout choisir, et au fond je suis plus branchée droit du travail, droit pénal et droit public.

Bizarrement si juge en droit privé m'intéresse pas, en droit public, pourquoi pas à la limite...

Alors si vous avez des conseils à me donner pour éclaircir, l'éternelle indécise que je suis, je vous en serais reconnaissante :)

Respectueusement,
Nuage.

PS: je peux dire mes moyennes de matières si vous voulez, même si je pense pas que ça va aider spécialement étant assez homogène entre mes matières principales sauf peut-être là ce semestre 4 de L2 avec le droit civil à 12 (même si j'aime bien cette matière) alors que j'ai eu 15 quelque chose (en droit administratif) et 16 quelque chose (en droit des affaires).

Par **Le_Lorrain**, le **07/06/2019** à **16:33**

Au fond la L3 est pas déterminante encore le M1 et surtout le M2 le sont beaucoup plus donc

je peux essayer de te dire ce qu'il y a dans chaque matière et fais ton choix en fonction de ce qui te plaira le plus d'apprendre :)

-Droit administratif des biens => Tu vas apprendre les régimes contractuels et les autorisations sur le domaine public (la différence entre un permis de stationner ou de demeurer sur un domaine public, la différence entre le domaine public et privé des personnes publiques, le contrat administratif d'occupation, le fameux BAE Bail administratif emphytéotique et la responsabilité administrative peut être, aussi les expropriations, c'est pas méchant franchement surtout après une L2 administrative surtout si tu fais responsabilité administrative en même temps).

-Droit du travail => Plus tough en majeur mais pas forcément difficile en mineur. Au S5 en général on apprend le régime du CDD, du CDI le licenciement pour motif personnel les périodes d'essai et la hiérarchie instaurée par les ordonnances Macron ainsi que les différences entre les domaines inhérent aux contrats de travail et ceux qui peuvent être modifié.

Comme cours ça s'apprend, en cas pratiques par contre surtout en majeur ça peut être piégeur avec l'enchaînement des CDD transformés en CDI pour une faute avec des périodes d'essai ;). Mais comme cours c'est intéressant et ça s'apprend sans trop de difficultés.

-Droit civil des biens => Je n'ai pas eu cette matière donc je ne suis pas sûr de pouvoir conseiller.

-Droit international public => Cours que j'ai personnellement adoré très enrichissant et pas difficile à apprendre car le droit international est essentiellement fait de traités. Dans l'ensemble y a beaucoup d'apprentissage potentiel des principes droits et fonctionnements internationaux. Dans l'ensemble ce n'est pas difficile mais c'est riche culturellement je dirais.

-Droit pénal spécial => C'est droit de la peine je crois. Franchement, c'est le cours qui m'a le plus appris. On y explique toute la réflexion pénale en lien avec les peines mais on en apprend aussi sur la politique criminologique, celle pratiquée par les législateurs et les juges dans la lutte contre la criminalité car c'est lié à la manière dont fonctionnent les peines (peines de bases peines alternatives peines additionnelles).

C'est l'un des cours les plus débunker de fake news que j'ai jamais eu et ça apprend à remettre en cause le discours "BOOOUU les juges c'est des laxissstess faut remplir les prisons!" car pour peu que ton prof élargisse à la prison (le miens l'a fait) tu apprend tout ce qui fait que la prison a une utilité discutable en dehors de sa base exclusive de la société.

Tu apprends aussi les mesures de sûretés les mécanismes automatiques de sûreté de peine, à l'inverse les dispenses automatiques de peine ou les manières dont les juges peuvent dispenser de peine. Ce cours est riche, mais pour moi il enrichit personnellement de l'apprendre pour avoir du recul face aux discours populistes.

Pour l'autre semestre

-Droit de la fonction publique => Je ne sais pas à quoi ça renvoi donc je ne peux pas dire

-Droit du travail 2 => C'est la suite du S5, tu apprends le licenciement pour motif économique (hyper intéressant), les conditions de travail dans l'entreprise, les compositions syndicales, le

rôle des syndicats dans les entreprises, la composition des élections professionnelles, c'est concret mais en majeure faut faire attention aux cas pratiques à pas se perdre si ça tombe ainsi.

-Droit international public 2 => Aucune idée de ce qu'il y a mais ce doit être dans la même veine que dit au dessus.

-Droit des libertés fondamentales => Je ne vais pas être objectif, j'adore les libertés fondamentales. C'est une matière assez facile à apprendre et comprendre, en majeure comme en mineure elle fait appel à une réflexion socio politique en plus du droit, une capacité d'argumentation en lien avec le droit, mais on peut s'en tirer même sans grande maîtrise du droit car c'est même l'actualité, la PMA en exemple.

-Droit des sociétés => Je ne l'ai pas fait mais on m'en a dit du bien, il faut aimer les régimes juridiques des sociétés.

-Droit civil des contrats spéciaux => Personnellement je déteste cette matière mais bon c'est utile si on veut se renforcer en droit civil des contrats plus qu'en L2.

En gros si tu prend cette matière en mineure tu auras un bonus si après tu veux poursuivre le droit contractuel privé en Master mais on peut faire un cursus L3 public et partir en privé en Master ça s'est déjà fait :).

Par **Nuage**, le **07/06/2019** à **17:15**

Merci beaucoup pour tes conseils :)

Oui on m'a déjà dit que la L3 n'était pas importante au niveau des choix. Et en fait, j'hésite pas tellement en fonction d'une orientation, quand je dis j'hésite finalement entre droit du travail, droit pénal et droit public, c'est au niveau de l'intérêt que j'ai. Enfin droit du travail, je connais pas du tout, mais j'ai cette envie de découvrir cette matière.

Argh, à me parler du droit pénal spécial comme ça, ça m'aide pas à choisir entre droit administratif des biens et droit pénal spécial, j'avais enfin réussi à faire un choix et là :(:(Pourquoi, ils ont mis cette foutue incompatibilité... :(

Ah j'ai pas trop été endoctriné dans ces discours populistes, j'ai jamais aimé le système américain :) J'ai toujours été heureuse d'être en France pour l'idée du service public et de la réinsertion. Pour ça qu'avant d'entrer en fac, je savais que le droit public et pénal, y avait de grande chance que ça m'intéresse et c'était le cas :)

Oui et puis surtout je pense si au final les récidivistes par nature sont libérés (quand je dis récidivistes par nature, je parle des violeur.e.s comme des pyromanes, des tueur.euse.s en série, bon les tueur.euse.s en séries y en a pas beaucoup en France et heureusement) alors qu'au fond je pense, la prison ne sert pas spécialement à grand chose sauf si c'est pour les garder ad viternam et que c'est mieux, enfin je pense... De les soigner vu qu'ils sont malades psychologiquement, sachant que de toute manière ça se soigne jamais en un clin d'œil et encore si ça se soigne, c'est souvent un très long travail...

Oui du coup ça m'intéresse de savoir le fonctionnement des peines et peines alternatives,

comment les appliquer... Je ne doute pas que ce soit être très enrichissant.

Oui j'avoue pour droit international public, j'ai trop réfléchi en terme de compétence, je suis nulle en anglais donc... Mais oui ça doit être hyper intéressant. Surtout là ce que tu me dis!

Et si je peux me passer du cours du droit civil des biens qui m'attire pas spécialement, (enfin c'est parce que je ne sais pas ce qu'il y a dedans), je veux bien le prendre en majeur :)

De toute façon droit administratif des biens et droit pénal spécial, je les prends mais l'une en majeur et l'autre en mineure sûre.

Droit du travail, ça m'a l'air très costaud en effet comme matière mais ce n'est pas comme si j'avais 36 mille choix et puis il ne faut pas fuir devant la difficulté, tant pis si je rate ces matières, on a beau me parler de la sélection, très franchement, j'en fais peu cas, j'y penserais quand je serais en M1. Et puis notre vie se résume pas à nos notes... Je prends plus la fac pour la culture qui au final te prépare un peu à la vie professionnelle mais souvent, t'as besoin d'apprendre encore pleins de trucs en plus sur le terrain :)

Je sais qu'il y en a qui veulent pas prendre droit du travail après avoir entendu des échos négatifs sur la difficulté et sur un peu le prof, mais tant pis c'est très d'actualité cette matière, y a sacrément besoin que cette matière soit appliquée en France au vu des harcèlements dans les entreprises par certains patrons inhumains (pardon je digresse, mais ça touche des membres de ma famille). Des inspecteurs du travail, certains qui ne font pas leur boulot peut-être parce qu'on leur ordonne de ne pas leur faire face à certains grands patrons, sûr que l'argent c'est le plus important *lève les yeux au ciel*... Pardon je m'enflamme x)

Après j'aime bien les cas pratiques, j'aime bien le syllogisme juridique en fait. Donc je pense que le droit du travail risque de m'intéresser? Et puis j'ai envie de comprendre comment marche le monde du travail.

L'autre semestre:

Oh sûr ce que tu dis avec les syndicats et tout droit du travail 2 a l'air d'être très intéressante.

Si je prend droit international 1, je suppose je prends droit international 2.

Mais petite question, droit des sociétés, c'est pas grave si je le prends pas, c'est pas en lien avec le droit du travail? Mais bon tu m'as dit que c'est pas rédhibitoire la L3, donc ça devrait aller je pense.

Ah ça je suis sûre d'aimer les libertés fondamentales, après peut-être que je peux le prendre en majeur, et prendre droit international 2 en mineur. Après tout rien ne me l'empêche.

Ah, déjà rien que le nom de droit des contrats spéciaux :) J'ai bien aimé droit des contrats, mais c'est pas le grand amour non plus. Et puis, je ne peux pas tout prendre.

Je doute très franchement faire du droit contractuel privé, j'en doute fort, avant que j'entre en fac de droit et pendant la L1, L2, à aucun moment je me suis dit, je vais faire un master sur les contrats :'). C'est limite plus la responsabilité civile qui m'a intéressé.

Par **Le_Lorrain**, le **08/06/2019 à 14:31**

Je vais essayer de te répondre sur les 2/3 points où je peux encore aider ;)

Pour répondre à la question sur droit du travail/société

Non ce n'est pas en lien :)!

Droit du travail c'est le droit du code du travail tandis que le droit des sociétés je pense qu'il tourne plus autour du code de commerce (j'ai peur de dire une bêtise mais de mémoire ça tourne plus sur ce code là) c'est davantage le régime juridique des sociétés (SA/SARL/EURL) je pense que ça peut aussi évoquer les nouvelles méthodes juridiques inventées ces dernières années pour soutenir l'autoentrepreneuriat face aux risques de faillites.

Pour liberté fondamentale et droit international public

Personnellement j'aurais tendance à prendre liberté fondamentale en majeure, je l'ai eu. Et malgré de grosses difficultés de L2 en commentaire d'arrêt de droit administratif j'ai validé l'UE de Liberté fondamentales avec plus de 14 de moyenne au semestre, 14,5 à la colle sur PMA/GPA/bioéthique et 14 au partiel sur les maires cherchant à faire valoir la clause de conscience pour ne pas appliquer la loi Taubira.

L'avantage de la matière c'est de pouvoir raisonner juridiquement, quelle liberté, générale peut primer sur une liberté individuelle. En l'occurrence dans mon partiel le service public du mariage d'intérêt général exercé par les représentants de l'état et de principe constitutionnel prime sur la clause de conscience qui est une liberté individuelle.

Disons qu'il faut savoir argumenter tout en ne se détachant pas du droit, c'est passionnant.

Après sincèrement tu ne risques normalement pas de t'ennuyer dans en droit international public qu'en libertés fondamentales, car c'est très concret.

Par **Nuage**, le **08/06/2019 à 19:25**

Merci beaucoup pour tes conseils :)

Je vais encore y réfléchir, j'ai encore le temps mais merci pour tous ces éclaircissements :) Peut-être quand même je vais prendre droit des sociétés, et si je le prends, c'est plus une matière à majeure, donc peut-être liberté publique en mineure (et j'enlève droit international public 2, tant pis j'en aurais fait au semestre 1). Après c'est en cours de réflexion, je suis pas tout à fait sûre :)

Merci beaucoup en tout cas, c'est sûr que dans tous les cas liberté publique cette matière, je la prends :) Elle est très enrichissante, et peut-être en majeure, j'en sais encore trop rien, j'hésite encore. Mais j'ai encore le temps jusqu'à la rentrée :)

Merci beaucoup en tout cas pour tous vos conseils et éclaircissements :)

Par **Nuage**, le **08/06/2019** à **19:27**

Et bravo pour vos résultats aussi! Et c'est vrai, c'est passionnant de réfléchir plus largement dans cette matière.

PS: double post parce qu'il y a pas la possibilité d'éditer '-'